

**ECOLE DE VOILE S.P.A.C**  
**Sport Plein Air Charavines**

451 Route de Biliou - 38850 CHARAVINES  
Tél. : 04.76.55.66.02 / 04.76.06.61.21 / 06 76 52 29 74

**DEMANDE D'ADHESION ET INSCRIPTION AU STAGE DE VOILE**

Nom : .....  
Prénom : .....

Né(e) le : ..... / ..... / .....

Adresse : .....

Code Postal : .....

Ville : .....

Téléphone **Vacances** : .....

Email :.....@.....

Stage du ...../ ..... / ..... au ..... / ..... / .....

Matin       Après-midi

• **Supports** :

OPTIMIST       EQUIPE       420  
 CATAMARAN       X4       PLANCHE A VOILE

• **Expérience nautique / niveau couleur FFV** :

**AUTORISATION DES PARENTS**

Je soussigné(e) .....

père       mère       autre  
(précisez) : .....

**DECLARE** :

Que :(Nom).....

(Prénom).....

→ satisfait aux conditions minimales de natation :

25 M     50 M.

→ répond aux conditions de santé exigée par toute association sportive.

→ a subi les vaccinations obligatoires.

- J'autorise les responsables de l'Ecole de Voile à faire donner tous les soins médicaux, à faire toute intervention chirurgicale qui apparaîtraient indispensables au cours du stage.

**Avertissement** :

- L'absence de vent n'est pas une cause d'annulation.
- Tout annulation ou désistement sera accepté au plus tard 7 jours avant le début du stage. Passé cette date, l'Ecole de Voile conservera le chèque de réservation ou vous proposera de reporter celui-ci à une autre date.
- L'absence à une séance sans justificatif ne peut faire l'objet d'aucun rattrapage.

**J'ai pris connaissance et j'accepte le règlement de navigation de l'Ecole de Voile S.P.A.C, (porter la mention « Lu et approuvé »),**

à ....., le .....

Signature :

**Reglement de navigation**

Embarquement :

Matin : 9h30-12h30 / Après-midi :14h-17h

**La baignade est interdite**

- Art 1. **Chaque pratiquant atteste savoir nager.**
- Art 2. Une tenue adaptée à la pratique de la voile est exigée (short, tee-shirt, basket, pull, K-way...)
- Art 3. Le pratiquant doit apporter le plus grand soin au matériel, il doit éviter toute collision, abordage, avec quelque objet ou rivage.
- Art 4. **Le port du gilet capelé est obligatoire**, du début, à la fin de l'activité.
- Art 5. Il est rigoureusement interdit de se baigner depuis les embarcations, ainsi que de rentrer à la nage.
- Art 6. Les bateaux et planche à voile doivent évoluer dans le périmètre de sécurité pendant le temps de navigation libre, et suivre scrupuleusement les instructions du moniteur.
- Art 7. Les pratiquants doivent regagner la base de toute urgence dès la fin de l'activité, ou dès le signal du moniteur.
- Art 8. Les pratiquants doivent s'efforcer d'arriver à l'heure, et ne peuvent débarquer avant la fin de l'activité (sauf autorisation du chef de base.)
- Art 9. Le matériel doit être soigneusement remis en place à chaque fin de séance.
- Art 10. Toute réparation à effectuer doit être signalée au chef de base.
- Art 11. Il est interdit de fumer pendant les activités.
- Art 12. Tout pratiquant, participe activement au grément, à la mise à l'eau de son bateau, ainsi qu'à son rangement.
- Art 13. Toute infraction à ces règles, pourra entraîner l'exclusion définitive de la personne ou du groupe concerné, sans dédommagement.

**Instructions en cas de chavirage**

- Ne jamais se séparer de son bateau
- S'assurer que son équipier a refait surface, et dans le cas contraire, l'y aider.
- Essayer de relever le bateau à l'aide de la dérive ou de l'écoute.
- Récupérer tout ce qui part à la dérive.
- Affaler les voiles et attendre les secours s'il y a impossibilité de redresser et/ou de repartir
- Aider à renflouer le bateau, à le ramener à terre, faire sécher les voiles, et aider aux réparations éventuelles.